



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MARS 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt-neuf mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20
Pouvoirs : 9
Absent : 0

Date de la convocation : 22 mars 2022

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, DESIRE Valérie, CHAPUT Clément, GOLA Odile, GABIGNON Christophe, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, LECOQ Monique, SULLI Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
GAUTHIER Guillaume représenté par C GABIGNON
BEUNEL Philippe représenté par T DESIRE
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
PIAULET Christine représentée par F ROYER
MASSONNEAU Bruno représenté par F ROYER
ROBIN Nadia représentée par B SULLI
DEBIAIS Viviane représentée par B SULLI

ABSENT: /

Secrétaire de séance : Yvette MUSCAT

DELIBÉRATION N°67

Rapporteur : Yvette MUSCAT

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Il est rappelé que par délibération de ce jour, **une somme de 160 000 € a été inscrite au budget primitif 2022 de la commune pour les subventions aux associations.**

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer les **subventions 2022 aux associations**, dont le dossier déposé est complet, pour un montant total de **65 220,00 €**, conformément au tableau présenté.

Le montant restant au budget après ce versement s'élève à 63 508,40€.

VU les demandes de subventions annuelles déposées par les associations,

Considérant qu'une somme de 160 000 € a été inscrite au budget primitif 2022 de la commune, Article 6574,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide** d'attribuer les subventions 2022 aux associations figurant sur le tableau joint à la présente délibération, pour un montant total de 65 220,00 € ;
- charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

